

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS  
SEANCE DU 19 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 Juin 2019

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique MOUR-GASREL

**ORDRE DU JOUR :            session ordinaire**

**Suppression et création d'emploi et modification du tableau des effectifs**

**Présentation du PLUIH**

**SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. (En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.)

Vu le départ en retraite des 2 Adjoint Administratifs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 mai 2019,

Vu que ces modifications répondent à un besoin de la collectivité

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23 Avril 2018,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

**A compter du 1<sup>er</sup> JUILLET 2019:**

**La suppression de l'emploi :**

- d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps non complet : 23/35

**A compter du 23 SEPTEMBRE 2019**

**La création de l'emploi :**

- *1 emploi d'adjoint administratif territorial catégorie C à temps complet 35/35*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.**

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du **23 SEPTEMBRE 2019** :

**Filière : Administrative**

Grade : Secrétaire de Mairie <b>35/35</b>	catégorie A	1 poste TC	pourvu
Grade : Adjoint Administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe <b>35/35</b>	catégorie C	1 poste TC	vacant
Grade : Adjoint Administratif territorial <b>35/35</b>	catégorie C	1 poste TC	pourvu
Grade : Adjoint Territorial du Patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe <b>2/35</b>	catégorie C	1 poste TNC	vacant

**Filière : Technique**

Grade : Adjoint Technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe <b>35/35</b>	catégorie C	1 poste TC	pourvu
Adjoint Technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe <b>27/35</b>	catégorie C	1 poste TNC	pourvu
Adjoint Technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe <b>20/35</b>	catégorie C	1 poste TNC	pourvu

**AVIS DE LA COMMUNE DE LANDRAIS SUR LE PLUI VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-15 et R153-5,  
Vu la délibération du 8 avril 2019 de la Communauté de Communes Aunis Sud relative à l'arrêt du PLUi valant Programme Local de l'Habitat,  
Considérant le courrier de la Communauté de Communes Aunis Sud, reçu le 11 Avril 2019, adressé à la Commune de LANDRAIS pour émettre un avis sur son projet arrêté du PLUI valant Programme Local de l'Habitat,

**Monsieur le Maire**, rappelle que la Commune a trois mois (au plus tard le 11 juillet 2019) pour rendre un avis sur le PLUI valant PLH de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote à 12 voix pour et 1 abstention,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Emet un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**La nuit des Eglises** : Monsieur le Maire informe les conseillers des manifestations prévues du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2019 dans l'église de Landrais (exposition, visite commentée et un concert prévu le 5 juillet à 21 h par le Brass Expérience, ensemble de cuivres du conservatoire de Musique Aunis Sud).

Séance levée à 22h15.

Les conseillers,

le Maire,  
F. MENANT